

Bruxelles, le 25 février 1987

NOTE BIO (87) 50 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Reunion de la Commission
RENDEZ-VOUS DE MIDI (G. ANOUIL)

La Commission a traité principalement des sujets suivants:

- PREMIER EXAMEN TRIMESTRIEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE EN 87:
Il s'agit d'un exercice prévu par la décision "convergence" de 1974 (une seconde communication de mise à jour du rapport annuel doit avoir lieu au mois de juillet). Dans cette communication de février, la Commission procède à une mise à jour de l'analyse de la situation économique et suggère certaines améliorations du système.

Sur le premier point, la Commission note un écart croissant entre les prévisions du rapport économique annuel concernant la croissance en 1987 - il s'agissait de 2,8% - et la réalité économique qui ne laisse espérer qu'une croissance de 2,3%. Ce modeste taux d'expansion permet tout juste de stabiliser celui du chômage au niveau de 12%, jugé "inacceptable". Tout doit donc être fait pour améliorer la situation autant que possible, à la fois sur le plan externe en essayant de maîtriser les éléments internationaux qui sont défavorables à l'activité de la Communauté (dévalorisation extrêmement rapide du dollar et ralentissement du commerce international), et sur le plan interne grâce à l'exploitation des marges de manoeuvre existant dans certains pays de la Communauté.

Sur le second point, la Commission suggère d'améliorer les procédures de coordination des politiques économiques nationales grâce, notamment, à la transmission aux parlements nationaux des résultats de l'examen du mois de juillet à temps pour que cet examen soit pris en compte lors des débats parlementaires d'automne sur la politique économique et budgétaire de chaque pays.

- LIBERALISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS PAR AUTOBUS:

LA Commission propose deux directives permettant aux services de transport routier d'exercer leur activité sans encombre à travers toute la Communauté.

- AMENAGEMENT DES CLAUSES DE SAUVEGARDE ITALIENNE, IRLANDAISE ET GRECQUE EN MATIERE DE LIBERALISATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX:

Il s'agit d'une mesure technique en application de la directive adoptée par le Conseil le 17 novembre 1986 et qui entre en vigueur le 28 février 1987. Lorsqu'elle a proposé cette directive, la Commission s'était engagée à adapter en conséquence les clauses de sauvegarde pour les titres étrangers non négociés en Bourse et les titres nationaux émis sur un marché étranger en ce qui concerne l'Italie, la Grèce et l'Irlande.

En réponse à des questions de Journalistes, le Porte-Parole a précisé que le Commissaire Sutherland était habilité à émettre, le cas échéant, un avis motivé à l'égard de l'Allemagne fédérale dans l'affaire Hoechst après examen de la réponse que la Commission vient de recevoir en provenance de Bonn (pour mémoire, il s'agit d'un cas où les autorités allemandes n'ont pas fourni aux enquêteurs de la Commission l'assistance qu'elles doivent leur apporter dans une enquête sur la violation des règles de concurrence).

Par ailleurs, le Porte-Parole a fait la déclaration suivante: "La Commission a pris connaissance des déclarations d'un ministre de l'agriculture mettant en cause des membres du collège en raison des positions qu'ils auraient prises lors de l'adoption de la proposition de prix agricoles pour 87-88.

Le Porte-Parole tient à rappeler

1. que les débats de la Commission sont confidentiels (art. 8 du règlement intérieur);
2. que le Traité dispose dans son article 157 que les membres de la Commission exécutent leurs fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général des Communautés, et que, dans l'accomplissement de leur devoir, ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Le même article du Traité dispose aussi qu@ chaque Etat membre s'engage à respecter ce caractère et à ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche.

MATERIEL DIFFUSE

IP 82 - Accord pour faciliter le transport combiné.

IP 84 - Résumé intervention M. Ripa di Meana sur les échanges culturels Communauté/USA.

IP 85 - Résumé discours M. Mosar devant la Conférence nationale de l'énergie à Rome.

P 11 - Situation économique 87; premier examen trimestriel.

IP 83 - Libéralisation des mouvements des capitaux.

P 12 - Nouvelles libertés pour les services européens de transport par autobus et autocar.

Amitiés
H. Paemen

